



UNION EUROPEENNE

Conseil permanent de l'OSCE N°1374 Vienne, 19 mai 2022

Déclaration de l'UE à l'occasion de la journée internationale contre l'homophobie, la transphobie et la biphobie

1. Nous avons célébré le 17 mai la journée internationale contre l'homophobie, la transphobie et la biphobie. L'Union européenne rend hommage à cette occasion à la diversité humaine dans toute sa richesse, et au droit pour chaque individu d'être fier de qui il est, de définir sa propre identité et d'aimer la personne de son choix. Elle condamne les discriminations, le harcèlement, et toutes les formes de violence, notamment les plus extrêmes comme les meurtres et les actes de torture, commis en raison de l'orientation sexuelle, réelle ou supposée, l'identité ou l'expression de genre et les caractéristiques sexuelles.
2. Nous regrettons profondément les répercussions particulièrement lourdes de la guerre d'agression de la Russie contre l'Ukraine sur les personnes dans des situations vulnérables, notamment les personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et intersexes, illustrées dans le rapport du mécanisme de Moscou du 13 avril. Nous soulignons l'importance de protéger la sécurité, la dignité, les droits de l'Homme et les libertés fondamentales de tous ceux qui fuient le conflit, quelles que soient leur orientation sexuelle ou leur identité de genre.
3. Nous restons profondément préoccupés par la situation en Tchétchénie, où les violences commises contre les personnes LGBTI constituent une violation flagrante des engagements internationaux de la Russie. Nous exhortons à nouveau les autorités russes à conduire une enquête rapide, transparente et approfondie sur tous ces actes et à garantir que les responsables soient traduits en justice, conformément aux recommandations du rapport du mécanisme de Moscou en 2018.

4. L'UE reste préoccupée par le fait que l'orientation sexuelle et l'identité de genre continuent d'être utilisées pour justifier de sérieuses violations des droits de l'Homme dans le monde entier, et que les relations sexuelles entre personnes de même sexe soient toujours pénalisées dans quelques États participants de l'OSCE.
5. Nous saluons la contribution du BIDDH au soutien des organisations de la société civile œuvrant à la promotion du respect mutuel, et la lutte contre l'intolérance et la discrimination, y compris les crimes de haine. Nous encourageons le BIDDH, les autres institutions autonomes, les missions de terrain et le Secrétariat à renforcer leur coopération à cet égard et à approfondir leurs relations avec les organisations de la société civile.
6. En conclusion, nous rappelons notre attachement à la promotion et à la défense de l'universalité des droits de l'Homme et réaffirmons avec force que les personnes LGBTI ont les mêmes droits que tous les autres individus.

La République de Macédoine du Nord*, le Monténégro* et l'Albanie*, pays candidats; la Bosnie-Herzégovine, pays du Processus de stabilisation et d'association et candidat potentiel ; ainsi que l'Ukraine, la République de Moldavie, l'Andorre et Saint-Marin se rallient à cette déclaration.

* La République de Macédoine du Nord, le Monténégro et l'Albanie continuent à participer au Processus de stabilisation et d'association.